

Assemblée des délégués

Procès-verbal

Date : vendredi 14 avril 2023
Assemblée des délégués ordinaire à 12.30 heures
Lieu : Hostellerie am Schwarzsee, 1716 Schwarzsee-Bad/FR
Présents : selon liste séparée
Excusés : selon liste séparée
Procès-verbal : Annette Ruffieux

Ce PV n'est pas encore ratifié, il sera soumis pour approbation définitive à la prochaine Assemblée des délégués, fixée au 17 avril 2024.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 17 octobre 2022
5. Rapports 2022
6. Comptes 2022 et rapport de révision / décharge au comité
7. Budget 2023
8. Mandat à l'organe de révision pour 2023
9. Informations
10. Modification partielle des règlements de la FSFM
 - a) Statuts
 - b) Règlement du Livre Généalogique (RLG)
 - c) Règlement sur l'Approbation des étalons (RAE)
11. Propositions des membres
 - a) PG Birstal
 - b) SE Ajoie
12. Admissions et démissions de membres
13. Programme d'activités 2023
14. Etude de marché du cheval franches-montagnes : la sphère des loisirs (présentation par le HNS)
15. Renouvellement des organes de la FSFM
 - a) Election du Président
 - b) Renouvellement de mandat pour un membre du comité
 - c) Election de deux nouveaux juges de race
 - d) Election de deux nouveaux membres à la commission des recours
16. Distinctions et remerciements 2022
17. Divers et clôture de l'assemblée

Le nombre de délégués avec droit de vote est fixé **à l'art. 18 des statuts**.

Les membres ordinaires collectifs délèguent un nombre de représentants en rapport avec le nombre de sujets inscrits au livre généalogique ; la règle appliquée est la suivante :

- 1 à 100 chevaux FM inscrits 2 voix
- 101 à 200 chevaux FM inscrits 3 voix
- 201 à 500 chevaux FM inscrits 4 voix
- plus de 500 chevaux FM inscrits 5 voix

Pour les organisations étrangères, c'est le nombre de chevaux enregistrés dans le livre généalogique de la FSFM qui fait foi.

1. Ouverture

Début de l'assemblée à 12h52

Allocution d'ouverture par Christoph Haefeli (CH), Président ad interim

Monsieur de Conseiller fédéral, cher Albert,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Chers invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un plaisir et un honneur de vous accueillir aujourd'hui, en ma qualité de vice-président et au nom du comité, à l'Assemblée ordinaire des délégués 2023 de la FSFM. Un grand merci à tous ceux qui n'ont pas hésité à faire le déplacement jusqu'ici, au Lac Noir. Comme vous pouvez le constater, cela valait la peine de venir dans cette région magnifique rien que pour la vue. Je tiens à remercier tout particulièrement Hans Biemann pour son aide à l'organisation de cette AD. Je remercie également le Syndicat d'élevage du district de la Singine et la Fédération fribourgeoise d'élevage chevalin pour leur soutien financier. Afin d'alterner un peu les langues, je présenterai l'assemblée en allemand et notre gérante, Pauline Queloz, en français. Un grand merci aux deux traducteurs Annette Leimer et Henri Spychiger pour la traduction simultanée. Afin d'aider à la rédaction du procès-verbal, l'ensemble de l'assemblée sera enregistré.

Comme vous le savez tous, notre ancien président Albert Rösti a été élu au Conseil fédéral le 7 décembre dernier. En acceptant cette haute fonction, il a dû démissionner de tous ses autres mandats. Par la suite, j'ai été nommé président par intérim jusqu'à ce qu'un nouveau président soit élu par les délégués. Bien que cette fonction soit un honneur pour moi, je n'espère pas l'assumer une année sur deux.

J'aimerais tout particulièrement saluer les personnes présentes suivantes :

M. le Conseiller fédéral Albert Rösti
M. le Conseiller national Andreas Aebi, qui arrivera un peu plus tard
Nos présidents d'honneur : MM. Henri Spychiger et Ernest Schläefli
Mme Corinne Boss, membre de la direction d'Agroscope/HNS
Mme Clara Ackermann, d'Agroscope/HNS, préservation du franches-montagnes et exploitation
M. Daniel Steinmann, président de la FECH
Monsieur Francis Egger de l'USP
Madame Gisela Marty de la FSSE
M. François Monin, directeur d'Agri Jura
Mesdames et Messieurs de la presse, merci d'avance pour l'objectivité de vos articles.

Je ne lirai pas les excuses reçues. Elles seront toutefois annexées au procès-verbal sur une liste séparée.

L'année 2022 a de nouveau été marquée par diverses décisions importantes pour l'avenir du cheval de la race des Franches-Montagnes. Grâce à l'engagement infatigable de tous les acteurs, en particulier de notre président Albert Rösti, la prime de maintien de la race a pu être ancrée avec peu de restrictions, dans la nouvelle ordonnance sur l'élevage. Encore une fois, nous remercions chaleureusement toutes les organisations qui ont soutenu notre prise de position auprès de l'OFAG en faveur de notre unique race chevaline suisse. Afin d'adapter encore quelques points dans l'ordonnance sur l'élevage, comme par exemple la période de référence, nous allons déposer, pendant la mise en consultation et d'ici au 2 mai, une prise de position auprès de l'OFAG.

Le mandat donné par l'assemblée des délégués 2021 au comité concernant l'apport de sang étranger a également pris beaucoup de temps. La commission d'élevage, un groupe de travail spécialement constitué et le comité ont travaillé ensemble sur ce projet lors de plusieurs séances. Les nouvelles exigences en matière de primes de maintien de la race ont créé une contradiction avec l'ouverture du livre généalogique. Le comité a alors décidé de convoquer une assemblée des délégués (AD) extraordinaire. Afin d'orienter les éleveurs au préalable, cinq séances d'information ont été organisées dans différentes régions de la Suisse. Lors de l'AD extraordinaire en octobre dernier à Schönbühl, les délégués ont décidé à une large majorité de suspendre le projet d'apport de sang étranger. Afin d'améliorer la diversité génétique et le degré de consanguinité sans apport de sang étranger, la commission d'élevage a déjà commencé à travailler sur le mandat que lui a confié le comité. De même, l'équipe de recherche scientifique du HNS, avec l'aide des généticiens, nous fera parvenir tous les projets de recherche et toutes les informations recueillies jusqu'à présent sur ce thème dans un résumé bien compréhensible pour toutes les personnes intéressées. Je peux vous assurer que la collaboration entre la FSFM et le HNS fonctionne très bien. Un grand merci à la direction et aux collaborateurs du HNS pour leur soutien actif en faveur de nos chevaux franches-montagnes.

L'évolution actuelle de la détention des chevaux et la réorientation de la politique agricole doivent être surveillées de près. Le fait que plus d'un cheval sur deux soit déjà enregistré comme animal de compagnie ne nous aidera certainement pas dans les négociations pour maintenir les chevaux dans l'agriculture. Avec la FECH et la FSEC, nous avons adressé un courrier à l'Association suisse de médecine équine pour lui demander de prendre ses responsabilités dans cette problématique. Bien qu'à l'heure actuelle, le franches-montagnes, seule race chevaline suisse, continue d'être soutenue financièrement par la Confédération dans le cadre de la nouvelle PA 22+, je suis personnellement convaincu qu'à l'avenir, la collaboration sera indispensable pour l'ensemble de la filière chevaline, qu'il s'agisse de l'élevage, des utilisateurs ou du sport.

Compte tenu de la longueur de l'ordre du jour, je prie les délégués de se présenter par leur nom et leur syndicat d'appartenance lorsqu'ils prennent la parole et d'être brefs et objectifs dans leurs interventions. Merci de votre compréhension !

Je fais appel à toutes les personnes, exerçant ici une grande responsabilité, et leur demande la même chose que je vous ai déjà adressée à plusieurs reprises : même si tout le monde n'est pas toujours du même avis au sein de la Fédération, je vous encourage vivement à tirer ensemble à la même corde et dans la même direction. Quand on pense à la souffrance des gens en Ukraine, qui leur est infligée par la guerre d'agression des Russes, ou aux catastrophes naturelles dans le monde entier, nos problèmes doivent être fortement relativisés. Au sein de la FSFM, nous devrions tous avoir le même objectif, à savoir la préservation de notre magnifique race, qui est très appréciée en Suisse et à l'étranger. Et ce, tout en sachant que nous élevons le cheval le plus polyvalent au monde. Un grand merci à tous ceux qui contribuent à ce que la prochaine génération puisse également profiter des bonnes qualités du franches-montagnes.

Je déclare l'assemblée ouverte.

Je donne la parole à M. Armin Jungo, vice-président de la commune de Planfayon - Schwarzsee. M. Armin Jungo va présenter brièvement sa commune.

2. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants ont été nommés : Le chef du bureau de vote est François Lachat (FL) et CH propose : Francis Hertig et Emilie Beuret.

Les deux scrutateurs sont élus à l'unanimité.

134 cartes de votes distribuées, majorité absolue 68, majorité deux-tiers 90

3. Acceptation de l'ordre du jour

Le Conseiller national Andreas Aebi s'était déjà engagé il y a quelque temps pour officier comme commissaire-priseur à la mise de bétail de Schüpbach et ne pourra dès lors pas arriver ici avant 16 heures. Il en est désolé et s'en excuse. CH propose de traiter le point 15a - élection du président après le point 16 - Distinctions et remerciements 2022.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Roland Kathriner, président SE Sursee Hochdorf : En tant que délégué de son syndicat, il doit représenter les opinions de ses éleveurs. Comme les délégués n'ont reçu les documents concernant le point 10 de l'ordre du jour - modifications partielles des règlements de la FSFM - il n'y a que quinze jours, il propose de reporter ce point à la prochaine AD afin d'avoir suffisamment de temps pour discuter de ces modifications avec les éleveurs.

Claude Boillat, président FJEC et du SE FM : Il demande une non-entrée en matière du point 10c sur les modifications du règlement d'approbation des étalons. Ce point doit être discuté avec les éleveurs, qui n'ont pas eu le temps d'être mis au courant.

**La motion de Roland Kathriner est acceptée avec 95 voix -
la motion de Claude Boillat est également acceptée par conséquence.**

Anna-Therese Buchli (AtB), comité : propose le vote à bulletin secret pour le point 15c.

La demande de vote à bulletin secret est acceptée par 74 voix.

4. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 17 octobre 2022

Il n'y a pas de questions et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Remerciements à Mme Maryline Lempen-Arm pour la prise du procès-verbal.

5. Rapports 2022

Les rapports annuels des présidents des commissions et de la gérante ont été envoyés aux délégués par courrier. CH propose d'approuver les rapports dans leur globalité.

Les délégués approuvent cette proposition.

Les rapports sont acceptés dans leur globalité à l'unanimité.

6. Comptes 2022 et rapport de révision / décharge au comité

CH : Les comptes annuels 2022, y compris le budget 2023, ont été envoyés avec l'invitation.

Après deux années de Covid, le résultat de l'année dernière a été nettement moins bon. Ce n'est que grâce à la dissolution de provisions d'un montant de CHF 115'000, créées en 2020, qu'un léger excédent de recettes de CHF 5'154.02 a pu être enregistré. Le paiement des doubles primes de test en terrain et la réduction du prix des passeports pour les poulains, dont le nombre a heureusement augmenté, ont pesé sur les comptes à hauteur d'environ CHF 115'000. Pour nommer les principaux coûts supplémentaires : personnel, séances d'information et assemblée extraordinaire des délégués. Du côté des recettes, il y a eu moins de sponsors et de contributions pour le Stub-Book.

Le bilan montre qu'au 31.12.2022, les réserves s'élèvent encore à environ 316'000 francs et les fonds propres à 691'482.80 francs. Comme un résumé du compte de résultats et du bilan a été envoyé aux délégués avec les documents, je n'entrerai pas davantage dans les détails. Mais je suis bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions.

Les personnes qui souhaitent consulter les comptes détaillés peuvent le faire en s'annonçant à la gérance.

Mme Ruby Albala de l'organe de révision BDO à Berne : Nous avons effectué la révision sur place à Avenches et avons pu remettre le rapport de l'organe de révision dans son libellé normal sans restriction.

**Les comptes annuels et le rapport de révision sont acceptés à l'unanimité
et le comité est déchargé.**

7. Budget 2023

Le budget figure également en annexe du rapport annuel. Il a été élaboré par la commission des finances et de l'informatique en collaboration avec notre comptable Annette Ruffieux. Après dissolution de la provision restante pour les passeports des poulains de plus de 21'000 francs, le budget 2023 présente un bénéfice de 11'665 francs. Pour les primes de test en terrain, le montant normal de 150 francs a de nouveau été budgétisé. Par contre, comme mentionné précédemment, la provision pour les passeports des poulains suffit juste encore pour cette année et, en conséquence, au lieu des 75 francs normaux, on a calculé seulement 60 francs par passeport.

S'il n'y a plus de questions sur le budget, j'aimerais remercier tout le monde, en particulier l'OFAG, car sans son soutien, la Fédération ne pourrait pas exister dans sa forme actuelle.

CH remercie Annette Ruffieux pour son travail.

Le budget est accepté à l'unanimité.

8. Mandat à l'organe de révision pour 2023

Les organes de la FSM proposent de poursuivre le mandat avec l'organe de révision BDO pour l'année 2023.

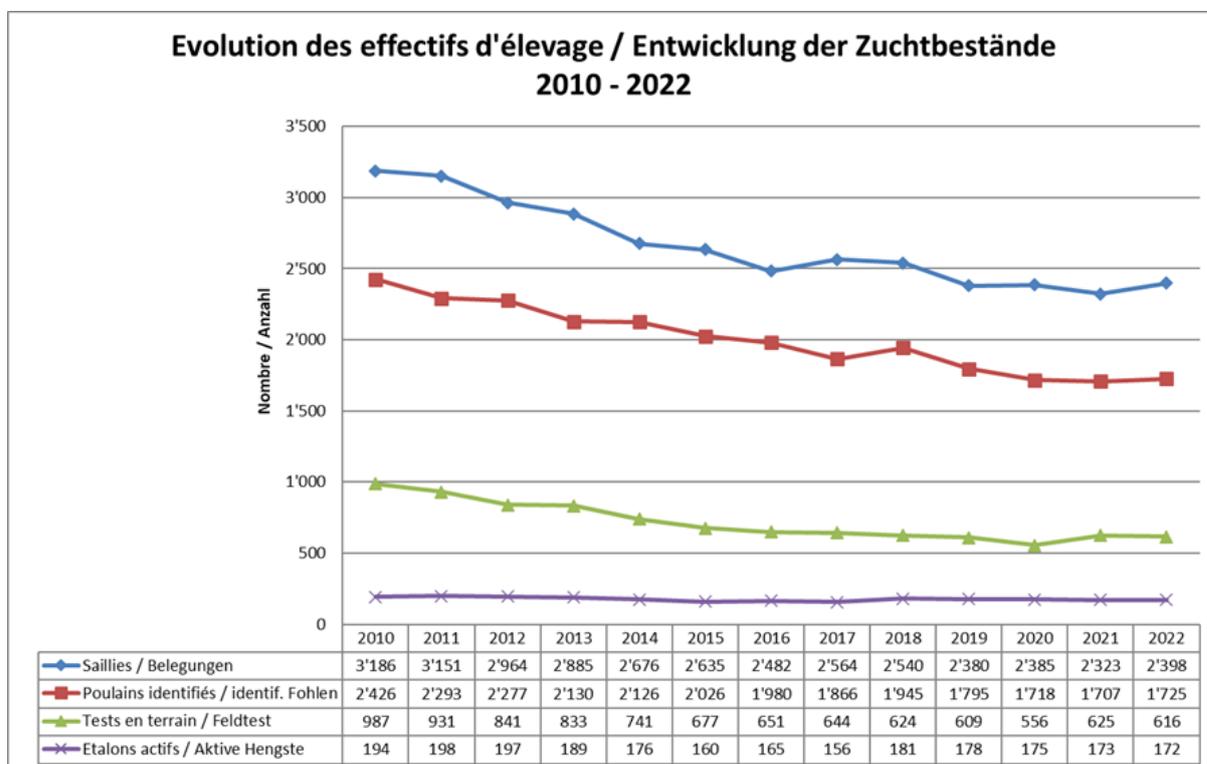
Il n'y a pas d'opposition, le mandat est confirmé à l'unanimité.

9. Informations

Pauline Queloz (PAQ), gérante : souhaite la cordiale bienvenue à tous les participants à notre assemblée des délégués.

Ce point « informations » lui permet de transmettre divers renseignements sur les actualités de la Fédération qui lui paraissent importants. Elle se réfère à son rapport de six pages dans la brochure.

La bonne nouvelle, en ce qui concerne l'évolution de l'élevage, est le nombre des naissances qui est en très légère augmentation, de même que le nombre des saillies.



Par contre, le nombre de chevaux ayant fait le test en terrain est en légère baisse.

Cette année pour la première fois de son histoire, le National FM s'est tenu sur quatre jours et exclusivement sur le site du HNS. Le bilan est plutôt positif mais le comité d'organisation est conscient qu'un certain nombre d'améliorations est à apporter. Il a lancé à la fin de l'année un sondage parmi tous les participants, spectateurs et bénévoles. 120 personnes ont participé, dont 70 en allemand et 50 en français. D'après les commentaires, la restauration serait à améliorer, la communication autour et lors de manifestation doit être revue, l'indication des emplacements des épreuves, l'ambiance, le prestige de la manifestation méritent des efforts. Une remarque importante a été faite concernant les terrains des épreuves. Ceci ne semble pas convenir à tout le monde, alors que d'autres les ont appréciés. Il en va de même pour l'organisation sur quatre au lieu de trois jours comme auparavant. L'organisation de cette manifestation uniquement sur le site du HNS oblige à accepter des compromis, aussi bien en termes de d'horaires qu'en terme de place. Mais la remarque a été prise en considération et une discussion avec l'IENA aura lieu prochainement. Elle tient à remercier le comité d'organisation, pour son engagement, en particulier son président, Peter Thalmann.

En automne, les cinq séances d'information qui ont eu lieu étaient positives. Il serait souhaitable d'organiser de telles séances chaque année aux quatre coins de la Suisse, mais les comptes témoignent d'un coût important pour ces séances. On ne pourra pas se permettre d'en organiser chaque année, mais de les prévoir néanmoins d'une manière régulière pour les présidents et gérants des syndicats d'élevage en Suisse et à l'étranger.

Concernant la communication de la FSFM, la Fédération a fermement l'intention de l'améliorer. Une newsletter pourrait prochainement voir le jour afin d'informer régulièrement les éleveurs et les personnes intéressées. Le site internet de la Fédération sera rafraîchi et le Magazine FM bénéficiera dès le début de l'année prochaine d'un relooking.

Concernant les documents envoyés aux délégués, le comité et la gérance sont pleinement conscients qu'ils arrivent trop tardivement. Malheureusement, il est impossible d'envoyer ces documents plus tôt étant donné que les comptes sont bouclés à fin mars et que l'on doit attendre le rapport de révision de la fiduciaire avant de pouvoir imprimer et envoyer la documentation. Les séances de comité ont lieu seulement une fois par mois, et celle de mars est l'unique occasion pour discuter des propositions des membres qui peuvent être envoyés jusqu'à fin février conformément à l'art. 22 al. 1 des statuts. Cette année, les documents ont été envoyés

quinze jours avant l'assemblée, comme cela a toujours été fait, conformément aux statuts. Un changement de cette règle entraînerait une modification des statuts. Néanmoins, le comité se penchera sur le problème. Pour que les syndicats puissent discuter avec leurs membres lors de leurs propres assemblées, il serait opportun de pouvoir envoyer ces documents au plus tard fin février – début mars pour une assemblée des délégués tenue au mois d'avril. En même temps, afin de gagner en efficacité, le comité réfléchit à la possibilité de ne permettre des modifications des statuts et autres règlements que seulement tous les trois ou quatre ans.

Avec le comité, elle remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour pouvoir garder la prime de maintien de la race, l'ancien président Albert Röstli en premier, mais aussi toutes les personnes qui ont envoyé une prise de position. L'OFAG a avoué ne jamais avoir reçu autant de prises de position pour un même sujet. La prime a été maintenue à CHF 500 par jument suitée, ce qui est une belle victoire. Par contre, il y a des nouveautés : La nouvelle période de référence pour les primes court du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante. Avant, elle allait du 1^{er} décembre au 30 novembre et de ce fait, tous les poulains étaient concernés. Avec la nouvelle période, la nouvelle prime sera payée seulement une année et demie après la naissance pour les poulains nés après le 1^{er} juin. En plus, il est prévu que la même jument ne reçoive qu'une seule et unique prime par période de référence, même si elle a eu un deuxième poulain. Cette décision est inacceptable pour la FSFM. Malgré les diverses prises de contact, l'OFAG a répondu qu'il ne voyait pas d'inconvénient et qu'il n'y avait pas d'intention de changer cela, mais la FSFM va continuer de se battre pour changer les dates de la nouvelle période de référence. Ces modifications rentreront en vigueur dès le 1^{er} juin 2023. Les poulains nés jusqu'au 31 mai 2023 seront enregistrés sous l'ancien régime, ils ne sont pas soumis aux nouvelles conditions et recevront la prime en février 2024. Les poulains nés à partir du 1^{er} juin 2023 doivent remplir les nouvelles conditions, qui ont été communiquées par une feuille distribuée aux syndicats. La FSFM prie les délégués de bien vouloir transmettre ces feuilles d'information à leurs membres.

La condition du taux de sang étranger de maximum 12.5% est déjà acquise pour tous les chevaux franches-montagnes car ils sont reconnus comme 100% pure race franches-montagnes. La Confédération a accepté de reconnaître tous les chevaux comme pure race depuis la fermeture du stud-book en 1999, car ensuite il n'y a plus eu d'apport de sang étranger. On a beaucoup parlé de la condition de la consanguinité chez le poulain qui ne doit pas dépasser 10% pour avoir droit à la prime. La FSFM conseille un taux de consanguinité ne pas dépassant les 7 % ce qui équivaut à la moyenne de consanguinité dans la population. Emilie Beuret, membre de commission d'élevage, fera une présentation quant à la méthode de calcul de la consanguinité.

Pour connaître le taux de consanguinité de votre poulain à l'avance, la FSFM recommande d'utiliser la plateforme « Poulain virtuel » disponible gratuitement et très facile d'utilisation.

Poulain Virtuel - Simulateur / Virtuelles Fohlen - Simulation
<https://www.poulainvirtuel.ch/>

Valeurs parentés	Elterliche Werte	
Pourcentage de sang étranger	Fremdblutanteil	14.36%
Degré parenté mère avec tous les pères	Verwandschaftsgrad der Mutter zu allen Vätern	0.1516
		15.16%
Degré parenté père avec toutes les mères	Verwandschaftsgrad des Vaters zu allen Müttern	0.1380
		13.80%
Degré parenté parents	Verwandschaftsgrad der Eltern	0.1285
Idéalement plus petit que 14%	Idealerweise kleiner als 14%	12.85%
Coefficient cosanguinité du poulain	Inzuchtkoeffizient des Fohlens	0.0643
Idéalement plus petit que 7%	Idealerweise kleiner als 7%	6.43%
Degré parenté du poulain avec la population d'élevage	Verwandschaftsgrad des Fohlens zur aktuellen Zuchtpopulation	0.1448
Idéalement plus petit que 14%	Idealerweise kleiner als 14%	14.48%
Valeurs d'élevage test en terrain	Zuchtwerte Feldtest	
Total test en terrain	Feldtest Gesamt	116
Comportement test en terrain	Feldtest Verhalten	110

Au fil de l'année passée, PAQ a constaté qu'il est difficile de contenter tout le monde et beaucoup de mails et de téléphones sont échangés dans le vide pour critiquer l'une ou l'autre décision prise par la FSFM ou l'une ou l'autre manière de juger d'un juge, etc. Elle rappelle aux délégués qu'il est leur devoir, si un leurs membres constate un grave dysfonctionnement, d'intervenir et de le signaler lors de l'assemblée générale des délégués annuelle et de ne pas laisser de la place aux rumeurs.

Emilie Beuret, membre de la commission d'élevage, explique le calcul du degré de la consanguinité à l'aide d'un tableau :

Un individu est consanguin s'il a un ou plusieurs ancêtres identiques du côté de son père et de sa mère. La consanguinité concerne un seul individu et ne se transmet pas à la descendance. Elle dépend des liens de parenté des deux parents.

Brigand	Basile	Bobo	Babalou
			Fleur
		Fifi	Sapin
			Tornade
	Arnica	Sirop	Survivant
			Rose
		Arlette	Babalou
			Allumette

Ici, Brigand est consanguin à cause de Babalou qui est en même temps son arrière-grand-père paternel et son arrière-grand-père maternel.

Deux individus sont parents s'ils ont un ou plusieurs ancêtres communs. Il s'agit d'un degré entre deux individus. La parenté se transmet aux descendants.

Basile et Arnica sont parents par Babalou qui est le grand-père de Basile mais aussi le grand-père d'Arnica.

La consanguinité résulte donc de l'accouplement d'animaux ayant un lien de parenté (c'est-à-dire que le degré de consanguinité d'un animal est déduit du degré de parenté des parents).

Effets négatifs de la consanguinité

- Perte de la diversité génétique
- Tares héréditaires
- Malformations
- Dépression consanguine

Calcul de la consanguinité ≠ calcul du degré de parenté

Le **degré de parenté** se calcule toujours entre deux individus en fonction de leurs ascendances. Il n'est pas possible de le calculer autrement !

- Pas de déduction en fonction de la consanguinité des parents
- Pas de rapport avec le taux de sang étranger
- Pas de rapport direct avec les lignées d'étalons (N, H, Don, C, P, E, D, L, R, V)
- Le taux de consanguinité d'un individu correspond à la moitié du degré de parenté de son père et de sa mère.

La situation actuelle chez le FM est critique selon les évaluations de l'OFAG. Le management de la consanguinité est nécessaire dans tous les livres généalogiques fermés. Il n'y a aucun problème apparent avec une moyenne de 7% de consanguinité.

Chacun doit porter la responsabilité de ses accouplements pour l'avenir de la race et pour pouvoir toucher sa prime.

- Plus il y a d'ancêtres et de générations pris en compte pour le calcul, plus le degré de consanguinité est exact
- Le taux moyen de consanguinité dans la population FM est de 7%
- L'accouplement d'un père avec sa fille = 25% au minimum
- L'accouplement d'un demi-frère avec sa demi-sœur = 12% au minimum

La **consanguinité** :

- perte de diversité génétique
- risque de tares héréditaires, tendance augmentation, malformations, problèmes de santé
- fécondité (peu d'exemples chez les chevaux mais chez les Bouvier bernois p. ex.).
- dépression consanguine
- Consanguinité de 7% = objectif stable, rester à ces 7%. L'éleveur est responsable du choix de l'étalon pour toucher la prime.

10. Modification partielle des règlements de la FSFM

Supprimé – voir point 3

11. Propositions des membres

CH lit les propositions :

a. Proposition PG Birstal

Après avoir approuvé à 95% l'ouverture du stud-book lors de l'Assemblée générale 2021, nous attendons toujours du comité de la Fédération qu'il prenne des mesures concernant l'utilisation de sang étranger. Suite à la remarque du président Albert Rösti lors de la séance d'information du 7 octobre 2022 à Balsthal, selon laquelle "une petite fenêtre reste ouverte", nous présentons maintenant la proposition suivante, l'adaptation du programme d'élevage et du règlement du livre généalogique afin que

- 1) les poulains croisés puissent être appréciés dans des conditions clairement définies et inscrits dans un registre spécial du Studbook.
- 2) les descendants enregistrés de produits de croisement puissent, en cas d'aptitude définie, accéder au Studbook de la race franches-montagnes dans le Studbook.

Prise de position du comité de la FSFM

sur la proposition déposée par le PG Birstal le 13 octobre 2022 relative à la modification du Programme d'élevage et du Règlement du livre généalogique de la Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM).

Le comité vous propose de voter **NON** à cette proposition.

Argumentaire du comité :

- Lors de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 17 octobre 2022, les délégués ont clairement décidé de ne pas introduire de sang étranger dans la race des Franches-Montagnes.
- La nouvelle ordonnance sur l'élevage est entrée en vigueur le 1er janvier 2023 et comporte de nouvelles conditions pour l'octroi des primes de maintien de la race. En particulier, une limitation du taux de sang étranger a été introduite. La Confédération a toutefois reconnu que la race FM était une race pure d'origine suisse car le Stud-book a été fermé à tout apport de sang étranger en 1997. Mais l'OFAG a clairement signifié à la FSFM que tout nouvel apport de sang étranger dans la race conduirait à la perte de cette prime pour les chevaux issus de croisements.
- Admettre des croisements dans le Stud-book risquerait par ailleurs de mettre en péril le statut de « race suisse » du cheval des Franches-Montagnes, reconnu à l'heure actuelle par l'OFAG. La perte de cette reconnaissance entraînerait la perte de tout soutien de la part de la Confédération.
- Le comité est conscient qu'il faut entreprendre des démarches afin de lutter contre la consanguinité. Actuellement, la consanguinité dans la race FM se situe dans la moyenne des autres races européennes, elle n'est donc pas alarmante. Mais il faut prendre des mesures afin de prévenir toute augmentation de la consanguinité à l'avenir. Le comité s'y attèle et, dans ce but, propose plusieurs changements de règlements et entreprend diverses autres mesures pour maintenir bas le taux de consanguinité dans la population FM.
- Enfin, la demande telle que formulée est trop vague et permet des croisements avec n'importe quelle autre race, sans encadrement et sans conditions. Si une possibilité de croisements devait être ouverte, elle devrait absolument être très clairement encadrée et définie à l'avance par les délégués, avec un choix des races autorisées et un certain nombre de conditions à remplir. Les risques et les enjeux sont trop importants. La santé de la race FM et ses qualités sont absolument

à préserver. Il est inimaginable de permettre n'importe quel croisement et d'envisager son introduction à terme dans le Stud-book franchises-montagnes. Il en va de la responsabilité de la Fédération de travailler de manière raisonnable et consciencieuse.

Erich Wyss, SE Birstal : Selon le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 17 octobre 2022, nous devrions recevoir aujourd'hui une réponse de la Fédération avec des propositions élaborées concernant notre demande. Ce n'est pas le cas. La prise de position du comité ne mentionne que des inconvénients et des doutes. Nous regrettons vivement que le comité veuille fermer toutes les portes sous la pression de la Confédération concernant l'extension des lignes avec du sang étranger. Pour une raison ou une autre, une majorité des délégués a approuvé l'ouverture du Stud-book il y a deux ans. Avec notre proposition, il resterait à la Fédération suisse du franchises-montagnes un petit, mais dernier, reste d'autonomie en matière d'élevage. Nous ne pouvons pas imaginer que l'OFAG, dans la situation préoccupante actuelle du degré de consanguinité, fasse obstacle à un projet concrètement prévu de croisement ou de rétrocroisement. Nous sommes certains qu'avec la bonne volonté du comité, notre demande est réalisable.

La proposition est rejetée par 117 voix, 10 voix pour, 2 abstentions.

b. Proposition SE Ajoie

Suite à de nombreuses divergences et réclamations au sein de notre syndicat par rapport au fonctionnement des commissions de la FSFM, nous nous permettons de vous transmettre la présente requête.

Les motifs à la base de la présente requête sont les suivants :

- Interférences trop nombreuses entre les différentes commissions techniques de la FSFM ce qui ne garantit pas une totale indépendance de celles-ci ;
- La commission de sélection et de concours doit impérativement être présidée par un juge actif

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons le remplacement de l'article 35 alinéa 4a des statuts susmentionnés en ce sens qu'un membre du comité ou un membre d'une commission peut être actif dans une seule commission à la fois.

De plus, nous demandons également le remplacement de l'article 35 alinéa 4b des statuts susmentionnés en ce sens que le président de la commission de sélection doit être un juge actif et qu'il puisse prendre part aux séances de la commission d'élevage uniquement si ce dernier y a été invité et s'il n'est pas concerné par les sujets abordés, comme par exemple : un éleveur d'élèves-étalons ne pourrait pas participer aux séances précédentes la Sélection nationale des étalons ainsi que celles du Test en Station. Dans tous les cas, il ne disposerait d'aucun droit de vote lors des séances auxquelles il aurait été invité et même lors de celles où il n'est pas concerné par les sujets abordés.

Prise de position du comité de la FSFM

sur la proposition de modification de l'article 35 des statuts de la Fédération suisse du franchises-montagnes (FSFM) déposée par le Syndicat d'Ajoie le 30 janvier 2023.

Le comité vous propose de voter **NON** à cette proposition.

Argumentaire du comité :

- Le comité ne constate aucune interférence entre les différentes commissions. Aucun fait concret d'interférence entachant le bon fonctionnement des commissions n'a jamais été rapporté au comité.
- L'article 35 alinéa 4 des statuts a été modifié dans le sens de sa teneur actuelle lors de l'Assemblée des délégués du 6 juillet 2021, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Le comité ne voit pas l'intérêt de revenir sur cette décision à peine une année après son entrée en vigueur.
- Au sens de l'art. 35 al. 4 let. a des statuts, le président des juges participe aux séances de la commission d'élevage avec voix consultative. Il n'est pas membre à part entière de la commission, mais y assiste à titre consultatif, sans droit de vote. Il n'est donc pas membre actif et participe, sur invitation, aux séances de manière passive.
- Après une année, le comité retire un bilan positif de cette situation et considère qu'il s'agit d'un avantage que la commission d'élevage puisse échanger avec le président de la commission de sélection et de concours lors de ses séances. Cela évite d'autres séances supplémentaires avec lui et le travail de la commission d'élevage gagne ainsi en efficacité.

- L'art. 35 al. 4 let. b des statuts précise que le président de la commission de sélection et de concours ne doit pas forcément être un juge actif. Cela a été décidé par l'Assemblée des délégués en 2021. Il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision.
- Un éleveur d'étalons ne doit pas avoir le droit de participer aux décisions concernant le processus de sélection et d'approbation des étalons, si tant est qu'il ait lui-même des candidats-étalons. Dans un tel cas, il doit se récuser. Le Président de la commission de sélection et de concours ne prend jamais part à ces décisions, puisqu'il n'a jamais de droit de vote au sein de la commission d'élevage.

Mario Gandolfo, SE Ajoie : L'article 35 a déjà connu des modifications en 2021, année de COVID et pas une année de référence d'une assemblée de délégués normale. Le syndicat d'Ajoie est unanime à dire que la commission d'élevage est trop influencée par la commission de concours et de sélection dans ses décisions. Notamment jusqu'à l'année 2022, la commission d'élevage était composée de trois membres de la commission de la sélection et de concours, en personne de MM Roland Stadelmann, Vincent Monin et Pierre Koller, qui avait une voie consultative. Ce qui n'est d'ailleurs pas légal, car les statuts prévoient à l'article 35 al. 3 que la commission d'élevage ne peut compter qu'un seul membre de la commission de concours. Si on rajoute à cela que Martin Stegmann, président de la commission, est également ancien juge et que trois membres de cette commission font partie du comité, alors cette commission est influencée par trois membres du comité et aussi par trois juges. Il est donc impossible que cette commission soit indépendante au comité ou à la commission des juges et vice-versa. La commission d'élevage doit traiter les sujets concernant l'élevage, la génétique, les problèmes héréditaires, et autres, par contre la commission de sélection doit traiter les sujets sur l'appréciation des chevaux, les places de concours, etc. Si nous voulons encore que la commission d'élevage soit autant liée à la commission des juges, il faut supprimer une de ces deux commissions et n'en faire qu'une seule. Pour nous, ce mode de pratique réduit le nombre d'idées. Les mêmes gens étant présents dans plusieurs commissions, cela permet moins d'emmener des nouvelles idées, des nouveaux flux d'informations.

Concernant l'article 35b, nous demandons à l'assemblée d'accepter que le président des juges doit être un juge actif. Il ne fait de sens qu'un ancien juge peut rester président des juges, quand il arrive en fin de mandat, il doit céder sa place à un autre président. Il est important que le tournoi soit respecté et que les juges actifs puissent espérer devenir président une fois. La FSSE a réussi à recruter plusieurs centaines de bénévoles dans leurs commissions et la FSFM en est aussi tout à fait capable. Travaillons ensemble, la diversité de notre race est la force et la diversité dans les commissions également.

CH ne sait pas si le syndicat s'attend à ce que l'on vote aujourd'hui sur des modifications concrètes du règlement, c'est-à-dire sur des modifications des statuts. Nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui, car il n'y a pas de formulation concrète et précise d'une proposition. Nous pouvons inscrire une telle proposition pour la prochaine assemblée des délégués, le syndicat d'Ajoie pourra alors également soumettre sa prise de position.

Mario Gandolfo, SE Ajoie : Une telle formulation précise a été envoyée le 30.03.23 avec les modifications et l'intégration du nouvel article.

CH Ce que j'ai dit est correct. Cet amendement a été déposé après coup, mais il n'a pas pu être pris en compte parce que le délai exigé par les statuts n'a pas été respecté. Les demandes doivent être déposées avant le 28 février. Les documents ont été envoyés aux délégués et ceux-ci n'ont pas reçu les modifications déposées après ce délai. Le syndicat de Birstal avait également demandé s'il pouvait encore modifier sa proposition et cela a été refusé pour la même raison.

Il propose de voter sur la proposition telle que présentée.

Proposition acceptée par 72 voix pour, 42 voix contre, 7 abstentions.

Le comité traitera cela ainsi et le présentera ainsi à la prochaine assemblée des délégués.

12. Admission et démission de membres

Il n'y a pas de demande.

13. Programme d'activités 2023

A) Affaires courantes :

- Activités de la gérance et des autres organes de la FSFM
- Concours
- Tests en terrain
- National FM
- Formation des juges et des apprenants
- Expositions, foires et manifestations
- Relations publiques et marketing
- Défense des intérêts de l'élevage FM
- Contrôle d'ascendance
- Contributions au maintien de la race pour les juments FM
- Mise en œuvre de la planification financière pluriannuelle
- Collaboration avec les différents partenaires

B) Dossiers en cours :

- Recherche de soutien financier privé, dans le but notamment de financer les diverses activités de la FSFM.
- Importation des données utiles de la BDTA équine dans le stud-book FSFM.
- Collaboration active avec le HNS pour poursuivre la mise en œuvre des mesures issues du concept marketing FM.
- Poursuite des projets intégrant le cheval FM dans des projets touristiques (parcs naturels, projets cantonaux, création d'une association cheval et tourisme, etc.).
- Coordination et suite du projet FM en manèges.
- Suite du projet e-FM : à la recherche du FM de ma vie.
- Suite du projet Modèle et Allures 2.0.
- Etude sur la consanguinité et sur la diversité génétique.
- Développement informatique : archivage électronique.

C) Nouveaux dossiers :

- Projet de mise en avant des jeunes éleveurs.
- Réorganisation de la formation continue pour les fonctionnaires FSFM.
- Organisation et mise en œuvre de réunions d'informations et de formation pour les responsables des syndicats et associations d'élevage membres de la FSFM.

Le programme d'activités est accepté à l'unanimité.

14. Etude de marché du cheval franches-montagnes : la sphère des loisirs (présentation par le HNS)

Clara Ackermann présente la dernière étude de marché, qui fera objet d'un article dans la prochaine édition du Magazine « Le Franches-Montagnes » du mois d'avril 2023.

L'étude complète intitulée « Etude de marché du cheval franches-montagnes : la sphère des loisirs » est disponible sur le site internet du Haras national suisse :

www.harasnational.ch → socio-économie → dernières publications → Etude de marché du cheval franches-montagnes.



15. Renouvellement des organes de la FSFM

- a. Election du président arrivé à 15.36 h (après les honneurs)
- b. Renouvellement de mandat pour un membre du comité

Mme Anna-Therese Buchli-Widmer de Safien Platz/GR est arrivée au terme de son 2ème mandat de 4 ans, qui doit dès lors être renouvelé pour une nouvelle et dernière période de 4 ans.

Le mandat de Mme Buchli-Widmer est renouvelé à l'unanimité.

PAUSE DE 10 MIN. jusqu'à 15.03h

- c. Election de deux nouveaux juges de race (vote secret)

Un nouveau juge de race doit être nommé pour remplacer M. Heinz Mägli de Mümliswil/SO, qui est arrivé au terme de ses mandats.

La candidature officielle transmise par le PG Aargau par écrit est :

- M. Werner Pfister, Maisprach/BL.
Cette candidature n'est pas soutenue par le comité.

La candidature officielle suivante nous a été transmise par le Syndicat d'élevage du Tessin (Allevamento Equino Cantone Ticino) par écrit :

- Mme Linda Villa, Saignelégier/JU.

La candidature officielle suivante nous a été transmise par le PG Werdenberg par écrit :

- M. Martin Keller, Buchs/SG.

La candidature officielle suivante nous a été transmise par la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC) par écrit :

- M. Olivier Donzé, Les Emibois/JU.

Elections - premier tour – majorité absolue

Olivier Donzé 49

Werner Pfister 34

Martin Keller 32

Linda Villa 14

La majorité absolue de 68 n'est pas atteinte.

Elections - 2^{ème} tour - majorité relative

134 cartes de vote, un vote blanc, un vote nul

Linda Villa 3

Werner Pfister 33

Martin Keller 39

Olivier Donzé 57

M. Olivier Donzé est élu juge de race.

Un nouveau juge de race doit être nommé pour remplacer M. Roland Stadelmann de Wiggen/LU, qui est arrivé au terme de ses mandats. La candidature officielle transmise par le syndicat Freiberger-Pferdezucht Amt Sursee-Hochdorf par écrit est :

- M. Roland Kathriner, Römerswil/LU (pas de vote secret selon le vœu des délégués)

M. Kathriner est élu à l'unanimité.

d. Election de deux nouveaux membres à la commission des recours

MM Michel Daucourt de Delémont/JU et Markus Riedener de Schmitten/FR sont arrivés au terme leur mandat.

La candidature suivante nous a été transmise par écrit par l'Association d'élevage FM Haute-Broye

- Mme Céline Bastardot, Sévery/VD

La candidature officielle suivante nous a été transmise par la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC) par écrit :

- M. Cédric Baume, Le Bémont/JU (pas présent)

Mme Bastardot et M. Baume sont élus à l'unanimité.

16. Distinctions et remerciements 2022

- **100^{ème} anniversaire du PG Birstal**
- **Président de la FSFM 2021 - 2022**
Albert Rösti, Uetendorf /BE, est nommé président d'honneur.
- **Membre de la Commission de formation, de sport et de loisirs 2014 - 2022**
Arlène Marchand, Villars-sous-Mont/FR
- **Membres de la Commission de recours**
Michel Daucourt, Delémont/JU, (pas présent)
Markus Riedener, Schmitten/FR, (pas présent)
- **Membre de la Commission d'élevage 2015 - 2022**
Vincent Monin, Glovelier/JU. Il reste juge de race.
- **Membres de la Commission des finances et de technologie informatique (IT) 2017 - 2022**
Jean Froidevaux, Delémont/JU
- **Juges test en terrain équitation / Feldtest Richter Reiten**
Theres Hauri, Gansingen AG
Marylaure Favre, Glovelier/JU (pas présente)
Konrad Erni-Flury, Ruswil/LU (pas présent)
- **Membre de la commission de sélection et de concours 2011 - 2023**
Heinz Mägli Mümliswil SO (pas présent)
Roland Stadelmann, Wiggen/LU

- **FEI Championnat du monde 2022 à HU- Szilvásvárad**
Médaille d'or, chevaux 5-7 ans
Mario Gandolfo avec Lemmy K.
- **Championnats suisses d'attelage 2022 (11 au 14 août 2022 au CEN Berne)**
Attelage à 4 chevaux / Vierspänner
1^{er} rang Team de la Ferme des Moulins, Jérôme Voutaz et Pierre Emonet Sembrancher (pas présent)
Attelage à 2 chevaux L / Zweispänner Pferd L
1^{er} rang Adrian Messerli Oberbütschel/BE
Attelage à 1 cheval L / Einspänner Pferd L
1^{er} rang Marisa Roulin, Dompierre/FR(pas présente)
Attelage à 1 cheval M/S / Einspänner Pferd M/S
1^{er} rang Mario Gandolfo, Cornol/JU
- **Autriche/Österreich - 13. - 15.05.2022 Stadl Paura**
1^{er} rang / 1. Rang CHI 3 Marcel Luder, Oftringen/AG
2^{ème} rang / 2. Rang CHI3 Mario Gandolfo
- **Pays bas – 13.06.2022 – CHI3 - Valkenswaard**
3^{ème} rang Marcel Luder, Zweispänner
Ászár Kisbér / Hongrie Championnats d'Europe de la relève d'attelage dans les catégories U25, 16 – 21 août 2022 - juniors et children 2022
Nathalie Bader, Mümliswil/SO - Médaille de bronze avec Helix BB
Mathias Wüthrich, Rubigen/BE – Sans faute à la maniabilité avec Rakita BW
- **Avenches Championnat suisse de dressage – Catégorie R 20.11.2022**
7^{ème} rang Heike Rööslí Kirchleerau/AG avec Lancer, épreuves de dressage M24 en concurrence avec des demi-sang.
- **Maryline Lempen-Arm**
Secrétaire de direction FSFM – jubilé de 20 ans de service

17. Election du président

Pour remplacer M. Albert Rösti, démissionnaire à la suite de son élection au Conseil fédéral, la candidature suivante nous a été transmise par écrit par la Fédération bernoise d'élevage chevalin :

- Monsieur le Conseiller national Andreas Aebi d'Alchenstorf/BE
Andreas Aebi : J'aime bien dire quelque chose. Tout d'abord, mes émotions - cette salle est incroyable ! J'ai l'impression de ressentir une très grande force. Si l'on peut rassembler cette force, cela ne peut que bien se passer avec les Franches-Montagnes.

Monsieur le Président du jour, Monsieur le Conseiller fédéral - cher Albert – Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je me présente : Famille - profession - associations - politique - ma motivation. La famille est ce qu'il y a de plus important, sans famille tout n'est en fait rien et on ne sait pas où aller le soir. Ma famille est originaire de l'Emmental, de la région de Burgdorf, Wynigen, mes ancêtres n'étaient pas forcément éleveurs mais spécialistes « machines ». Mon arrière-grand-père a fondé la fabrique de machines Aebi à Burgdorf. Mon père était ensuite vraiment éleveur d'animaux, il me l'a transmis. Je suis marié depuis 37 ans déjà avec Thea, elle est venue avec moi ici aujourd'hui, mais aussi à la vente aux enchères de Schüpbach – sur 116 animaux, 122 vendus en deux heures et quarante-cinq minutes, il me fallait encore un peu de ressources pour être clairvoyant ici, mais je le suis, plein de joie. Nous avons trois enfants, deux petits-enfants, et deux autres petits-enfants sont annoncés pour août et septembre - nous nous réjouissons !

Je suis agriculteur jusqu'au bout des ongles, c'est ma passion, ce qui me donne ma force. A huit ans, je suis devenu membre de l'association des éleveurs de lapins de Koppigen, et à treize ans du syndicat d'élevage ovin de Berthoud. Notre famille a élevé des bouviers bernois pendant une centaine d'années, nous étions membres du Syndicat d'élevage porcin Oesch et du syndicat d'élevage chevalin de Berthoud. Mais l'élevage de bétail- et je ne peux pas le cacher ici - me tenait et me tient toujours à cœur. Nous avons une exploitation, que mon fils Raphael a reprise avec sa femme Kira, orientée vers l'élevage, 40 vaches. Thea et moi avons formé environ 60 apprentis. Je ne veux pas le cacher, j'ai eu beaucoup de plaisir lors des derniers et avant-derniers SwissSkills, les championnats professionnels de l'agriculture, où sur les mille apprentis respectifs, il y en avait toujours un parmi les six derniers qui était de chez nous. Ce n'est pas seulement notre mérite, c'est le mérite d'être ensemble, de se donner de la force et de se compléter. C'est mon métier, ma passion.

Déjà très tôt, j'ai apprécié de diriger, de faire bouger les choses, que ce soit en tant que chef des jeunes tireurs de la jeunesse rurale, j'ai été le premier président de l'Association suisse des jeunes éleveurs il y a 35 ans, qui est aujourd'hui une organisation de jeunesse très vivante. J'ai été président du Comité Red Holstein de la Tachetée Rouge Swiss Herdbook et, à la fin, de l'organisation faîtière des éleveurs bovins suisses, l'ASR. L'un de mes points forts en matière d'organisation a été la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres à Berthoud dans l'Emmental en 2013, avec quatre mille cinq cents bénévoles, deux cent quarante membres du comité d'organisation restreint, 300 000 visiteurs, et à la fin, nous sommes restés dans les chiffres noirs - ce qui n'allait pas de soi. Et bien sûr, j'étais aussi un confédéré passionné dans l'armée. A mon époque, cela faisait partie de la carrière d'officier. J'ai fini par diriger un bataillon d'infanterie de 840 hommes. J'ai effectué environ 1'350 jours de service.

C'est ainsi que la politique est arrivée à la fin. Je ne voulais pas forcément faire de la politique, ma femme aurait même été mieux qualifiée en sa qualité de présidente de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne. Elle ne le voulait pas, je ne le voulais pas non plus pendant longtemps, puis j'ai été soudainement mis en avant, j'étais d'accord et la famille aussi, puis j'ai été élu. Et les 16 dernières années en tant que Conseiller national ont été pour moi très passionnantes, très épanouissantes, dans une merveilleuse collaboration avec Albert Rösti, nous nous connaissons depuis environ 25 ans. Ma passion en politique est certainement la politique agricole. Mais je n'étais pas dans la commission y relative, j'ai toujours été dans la politique étrangère. La politique étrangère me fascine. Il faut aussi parler les langues correspondantes. Alors j'ai appris le français à Cuarnens il y a 50 ans. Pour ma famille, mes parents c'était essentiel qu'on parle le français, car autrement on est perdu dans ce pays. Je suis actuellement président de la délégation de l'OCDE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), 56 pays, 1 milliard de personnes. Je suis au Tadjikistan dans quinze jours pour une réunion sur la neutralité, un sujet très chaud en ce moment. J'ai eu l'honneur de présider cette commission à deux reprises, j'ai également été président de la Commission de politique extérieure et j'ai été président du Conseil national, soit président de l'Assemblée fédérale réunie. C'était une époque merveilleuse, une belle époque, et je peux vous dire à tous que nous vivons dans un pays fantastique !

Après tout cela, quelles sont mes motivations pour devenir président de la Fédération suisse du franches-montagnes ? Je vais dire que j'ai accompli mon service obligatoire et que j'en suis maintenant libre d'engagement ! J'ai déjà été sollicité deux fois auparavant. J'ai toujours refusé parce que je ne me sentais pas capable d'assumer correctement cette fonction, en tant que Conseiller national, paysan actif, formateur d'apprentis, président du Conseil national et autres, mais lorsque le président de la Bernoise et le comité jurassien m'ont demandé de les rejoindre, j'ai senti que cela pouvait être un défi et je l'ai relevé. J'ai aussi parlé avec Albert Rösti, qui m'a dit qu'il avait occupé plusieurs fonctions, mais que celle-ci était la plus belle et la plus intéressante. Que voulons-nous dans cette Fédération - et je dis "nous" et non "je". J'ai - premier point - beaucoup à apprendre ! Point 2 : je vois un comité très motivé - je ne les connais pas encore tous. Je me suis trompé en ne saluant que cette moitié et pas encore l'autre. J'ai également refusé, avant d'être élu, d'aller à la gérance ou de m'y familiariser, cela aurait été, à mon sens, mal perçu. Mais j'ai senti que vous aviez une gérante très motivée et très intelligente. Je l'ai vu lors de l'AD bernoise. Point 3 : Franches-Montagnes - la race des Franches-Montagnes, c'est notre seule race suisse de chevaux ! Donc, si on ne se tient pas là, à la fin, on voit mal ! Et cela me fait évidemment réfléchir au fait que la population de cette race est en constante diminution. Maintenant, il y a une stagnation. Quand je regarde dehors, que je vois ces paysages fantastiques et tout ce qui va avec, les races primitives suisses en font bien sûr partie. Nous pouvons commencer par les chèvres et les moutons, continuer par les poules et les pigeons, il y en a aussi qui sont au bord de l'extinction, cela ne doit pas arriver ! Mais maintenant, il s'agit de tirer à la même corde, Mesdames et Messieurs ! Ce n'est qu'ensemble que nous sommes forts ! C'est la devise des jeunes éleveurs. Point 4 : Je me sens en forme, je me sens ouvert, mon credo est 4MMMM (« man muss Menschen mögen » il faut aimer les gens !). Et la vraie Suisse est mélangée entre les langues. Cela me donne du plaisir, si quelqu'un parle le français et l'autre l'allemand. Si on tire à la même corde, on peut faire quelque chose. Si vous êtes prêts à voter pour moi, je ferai de mon mieux, et je suis bien sûr impatient, Monsieur le Président du jour, de connaître le résultat de ce vote ! Merci beaucoup !

M. Andreas Aebi est élu par acclamation.

18. Divers et clôture de la séance

Daniel Steinmann président de la FECH : Tout d'abord, il souhaite féliciter le nouveau président d'honneur et le nouveau président de la Fédération. C'est un plaisir et un honneur pour lui de passer ici. La Fédération demi-sang est également membre de l'Union suisse des paysans, tout comme la FSFM. Il y a trois semaines, une séance a eu lieu au Palais fédéral avec des politiciens de haut rang et la direction de l'OFAG, mais ce qu'il y a entendu ne lui a pas fait plaisir. La filière équine, et les franches-montagnes en fait partie, est en train de basculer hors de l'agriculture. Le problème est celui des animaux de compagnie et de rente. Dans une interview, le directeur de l'OFAG, M. Christian Hofer, a déclaré que les chevaux confisquaient de plus en plus de terres cultivables qui pourraient être utilisées pour la sécurité alimentaire et que si la majorité des chevaux étaient maintenant des animaux de compagnie, et ils le sont maintenant, ils n'ont plus grand chose à faire dans l'agriculture. L'étape suivante consisterait alors à réduire ou à supprimer les paiements directs. Il est heureux qu'avec Andreas Aebi, un politicien de premier plan, puisse à nouveau exercer une influence. Les éleveurs sont au début d'une longue chaîne de mise en valeur, qui assure des millions de chiffre d'affaires à l'économie suisse. Si les éleveurs n'existent plus, il n'y aura plus besoin de fédérations, de maréchaux-ferrants ou de selliers. Nous devons nous serrer les coudes, l'élevage est en recul dans toute l'Europe. Les éleveurs de chevaux étaient là les premiers, les zébus et les camélidés du Nouveau Monde sont venus ensuite et ont toujours droit à une contribution à la promotion de l'élevage. Il est inconcevable que les équidés soient écartés.

Albert Rösti, Conseiller fédéral et ex-président de la FSFM : il est heureux et ému d'avoir été élu président d'honneur après un mandat aussi court. C'était une énorme surprise et il tient à nous en remercier chaleureusement. Il ne s'y attendait vraiment pas et c'est un grand honneur pour lui.

CH aimerait encore attirer l'attention sur deux manifestations :

Journée FM à la BEA Cheval, le samedi 6 mai 2023 dès 14h30 et demain, l'exposition-vente à Schüpbach.

La prochaine AD ordinaire aura lieu en avril 2024 dans le canton du Jura.

CH remercie tous les participants et les invite à l'apéritif.

Séance levée à 17h12.

**FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung**

14.04.2023

Présent / Anwesend

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen	Présent Anwesen
Jungo	Armin	Vice-président de la commune de Planfayon <i>Der Vize-Ammann der Gemeinde Plaffeien</i>	1
Ackermann	Clara	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Lamon	Ines	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Boss	Corinne	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Egger	Francis	Union suisse des paysans - <i>Schweizer Bauernverband</i> Vice-Directeur / <i>Vize-Direktor</i>	1
Monin	François	AgriJura - Chambre d'agriculture - Directeur	1
Aebi	Andreas	Conseiller national / <i>Nationalrat</i>	1
Rösti	Albert	Conseiller fédéral / <i>Bundesrat</i> DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
PG Birstal	Martin Wenger	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Marchand	Arlène	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Monin	Vincent	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Hauri	Theres	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Stadelmann	Roland	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Messerli	Adrian	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Gandolfo	Mario	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Luder	Marcel	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Röösli	Heike	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Bader	Nathalie	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Wüthrich	Mathias	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Tardent	Juliette	EQUIPE-FM.CH / Cheffe d'équipe	1
BDO	Frau Ruby Albala	Organe de révision / <i>Revisionsstelle</i>	1
Schlaefli	Ernest	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Bovet	Roland	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Boillat	Claude	Président / <i>Präsident FJEC</i>	1
Steinmann	Daniel	Président FECH / <i>Präsident ZVCH</i>	1
Thalman	Peter	Président National FM / <i>Präsident National FM</i>	1
Marty	Gisela	Responsable des finances Comité FSSE / <i>Finanzverantwortliche im SVPS- Vorstand</i>	1
Schmid	Sabrina	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Stucki	Martin	Mandataires FSFM Comel / <i>Mandatar SFV Zukom</i>	1
Pfister	Werner	Candidat / <i>Kandidat</i>	1
Donzé	Olivier	Candidat / <i>Kandidat</i>	1
Pape-Juillard	Chantal	Presse / Agri	1
Joder	Daniela	Presse / BauernZeitung	1
Willemin	Henri-Jo	Presse / Le Franc-Montagnard SA	1
Rohrer	Karin	Presse / Magazine FM	1
Krähenbühl	Dominique	Presse / Pferdewoche	1
Bleisch	Rolf	Presse / Pferdewoche	1
Deschamps	Anne	Presse / QJ	1
Mühmenthaler	Emilie	Presse / Radio Fréquence Jura	1
Total			39

FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung
14.04.2023
Excusé / Entschuldigt

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen	Excusé Entschuldigt
Roulin	Marisa	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Mägli	Heinz	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Daucourt	Michel	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Riedener	Markus	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Favre	Marylaure	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Erni-Flury	Konrad	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Voutaz	Jérôme	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Egger	Barbara	FM-Western	1
Erard	Frédéric	Juge de TET Attelage / Richter FT Fahren	1
Wirz	Séverine	Juge de TET Equitation / Richter FT Reiten	1
Weber	Denise	Mandataires FSFM / Mandatar SFV	1
Baume	Cédric	Candidat / Kandidat	1
Favre	Francis	Membre d'honneur FSFM / Ehrenmitglied SFV	1
Limacher	Urs	Membre d'honneur FSFM / Ehrenmitglied SFV	1
Queloz	Michel	Membre d'honneur FSFM / Ehrenmitglied SFV	1
Hofer	Christian	OFAG - Directeur / BLW - Direktor	1
Chappuis	Jean-Marc	OFAG / BLW	1
Beuret	Bernard	Président d'honneur FSFM / Ehrenpräsident SFV	1
Müller	Damian	Président FSSE / Präsident SVPS	1
Schild	Jean-Pierre	Président AFMF	1
Barth	Simone	Presse / BauernZeitung	1
Charlet	Marinette	Presse / Le Cavalier Romand	1
Rufer	Martin	Union suisse des paysans - Schweizer Bauernverband Direktor	1